

L'IREQ VOIS

Volume 2 no 3 octobre 1995

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

Point de mire

Fonds d'investissement à risque

Récemment, nous apprenions tous avec consternation la réorientation du projet moteur-roue. Pourtant, le projet semblait bien aller au niveau technique. Aux dernières nouvelles, le prototype à deux roues fonctionnait bien et les présentations dans un congrès sur l'automobile aux États-Unis avaient remporté un vif succès. Alors pourquoi ce revirement de situation?

La direction invoque les investissements majeurs encore à faire avant l'obtention d'un produit commercialisable. On parle d'environ 50 à 60 millions de dollars. Cela correspond à ce que le gouvernement du Québec va gaspiller dans l'achat d'un « respirateur artificiel » pour la MIL Davis de Levis. Ce montant est aussi largement inférieur à ce qu'Hydro-Québec a, et devra, déboursier pour l'achat d'énergie inutile dans la

signature de contrat pour les petites centrales. Cela correspond aussi au montant dépensé pour un programme d'efficacité énergétique qui n'a pas donné de résultats valables. Et ceci ne tient pas compte des dizaines de millions gaspillés un peu partout dans l'entreprise.

Une autre raison souvent invoquée est l'incertitude quant à l'atteinte de l'objectif. Ce qui est curieux dans cette affirmation est qu'elle va complètement à l'encontre de ce qu'est la recherche. Toute recherche est incertaine. Dans certains cas, elle réussit, dans d'autres cas, il y a échec. L'objectif est que les bons coups paient largement pour les mauvais. A partir du moment où l'on veut s'assurer d'un résultat satisfaisant avant le début d'un projet, en général, on arrête de faire de la recherche pour ne faire que de l'ingénierie qui s'appuie beau-

coup plus sur des concepts connus. Ce message indique-t-il donc la nouvelle tendance de l'IREQ qui deviendra un centre d'ingénierie pour Hydro-Québec? En fait, ne sommes-nous pas déjà dans ce mode où les clients nous donnent des contrats en recherches mais exigent des résultats à très court terme? On peut se demander aussi si le CCFM survivra au delà de la subvention actuelle qui arrive à son terme dans deux ans, eux qui recherchent dans un domaine hautement spéculatif.

Problème budgétaire et incertitude technologique! Est-ce vraiment les raisons derrière cette décision qui, à prime abord, semble aller contre le bon sens? Car il ne faut pas oublier que l'enjeu est grand. Advenant le cas où la technologie aboutirait, cela pourrait créer des milliers d'emplois au

Québec dans toutes les couches de la société, du machiniste au chercheur. Quelques gestionnaires d'Hydro-Québec semblent prêts à risquer tout cela pour favoriser un équilibre budgétaire alors que beaucoup plus se dépense ailleurs. Peut-être y a-t-il d'autres intérêts en jeu qui ne correspondent pas nécessairement à ceux de la société? Et ce qui est le plus désolant est le peu de sollicitude que démontre le gouvernement à ce dossier auquel il aurait dû s'intéresser depuis fort longtemps.

Le Québec est à la veille d'une décision historique. Mais avec aussi peu de leadership de la part de nos dirigeants, nous sommes aussi bien de nous vendre au plus offrant.

Robert Meunier
Ingénieur

Mot de la rédaction

Vous recevez enfin ce nouveau numéro de l'IREQ VOIS. L'accouchement fut difficile. L'absence de Johanne s'est évidemment fait sentir. Mais c'est surtout les nombreux dossiers que devait mener le syndicat ainsi que les projets de recherches des membres de l'équipe de rédaction demandant toujours autant sinon plus d'attention qui ont réduit le temps pouvant

être consacré au journal. Mais, cela fait maintenant parti du passé. Comme toujours, vous pourrez apprécier vos chroniques préférées habituelles.

Robert Meunier vous entretiendra sur la décision d'HQ de réorienter le projet M4. Vous retrouverez aussi deux articles de nos lecteurs soit un article de Jacynthe De Maisonneuve sur la gestion de l'entreprise ainsi

qu'un article de René Rivard répondant à la chronique Point de mire du numéro précédent. Innocent Kamwa nous entretient d'un sujet plus que métaphysique soit la preuve mathématique de l'existence de Dieu alors que Sylvie Marchessault vous expliquera la portée de l'article 39 du code du travail. Pour terminer, notre personnalité interviewé est Bernard

Saulnier qui, par les temps qui courent, doit concilier ses projets de recherches à l'IREQ et son rôle de commissaire dans le présent débat sur l'énergie.

Comme toujours, nous sollicitons votre participation pour le prochain numéro. Nous serons aussi heureux de lire et publier vos commentaires dans la plume de l'IREQ VOIS.

La rédaction

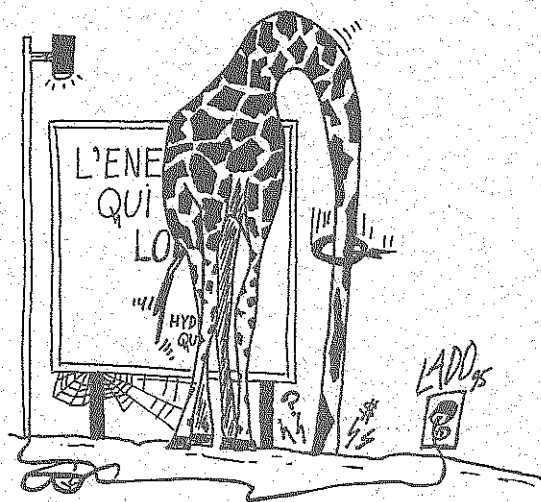
Y a-t-il un Dieu dans les équations ?

Après un article intitulé «The ultimate Fate of Life in Universes Which Undergo Inflation» (Physics Letters, B286: p.36-43, 1992), le professeur de Physique Mathématique, Frank J. Tipler approfondit sa quête audacieuse dans un ouvrage au titre étonnant: «La physique de l'immortalité». Surtout, qu'on ne s'y trompe pas: le livre résume la pensée d'un chercheur en relativité globale qui a publié une demi-douzaine d'articles dans la seule revue *Nature* au cours des 17 dernières années. D'ailleurs, un des aspects les plus singuliers du volume est une annexe scientifique de 120 pages sur la théorie du Point Oméga, qui selon l'auteur, prédit entre autres, l'existence de Dieu et la résurrection des morts. En conclusion, il affirme avec une téméraire conviction: «Le divorce entre science et religion, entre raison et émotion, est révolu... La science peut maintenant offrir face à la mort les consolations dont la religion avait jadis le monopole. La religion fait désormais partie de la science».

Au cœur de la pensée de Tipler, il y a donc ce concept du Point Oméga, aboutissement possible du modèle inflationniste de l'univers qui fut initialement avancé par Alan Guth du MIT, puis développé par Linde (*Sciences*, sept./oct. 1994, p. 11): il affirme en substance qu'après son maximum d'expansion, notre univers se contractera en une singularité à la fin des temps (big crunch). Pour certains, cette période sera tellement chaude qu'aucune forme de vie ne pourra y survivre. Mais le Point Oméga est encore une théorie spéculative et Tipler est le premier à admettre que seuls les accélérateurs de particules de prochaine génération (si leur financement se concrétise) permettront peut-être un jour d'en

vérifier l'existence. Quoiqu'il en soit, il offre assez d'éléments techniques pour convaincre le profane du sérieux de son analyse physique des temps eschatologiques. Le glissement se

donne à la vie: toute chose, fusse-t-elle en silicone ou en PCV, est une «personne» (humaine) dès lors qu'elle se comporte comme telle aux yeux des autres personnes (test de



produit lorsqu'il tente à partir de cette seule singularité, de construire une mystique scientifique articulée autour de l'intelligence artificielle. Dieu, c'est le Point Oméga. Il se révélera à la fin des temps, sous la forme d'un système omniscient de traitement de l'information, sorte de machine de von Neuman, semblable à ce mystérieux monolithe du film *2001: odysée de l'espace*, qui viendra englober, dans une perfection ultime, tous les fruits de l'évolution depuis le big-bang (point alpha?). Suite à ce postulat, Tipler démontre plusieurs théorèmes métaphysiques: Dieu créa l'univers; le progrès triomphera du mal; Dieu émulerait tout l'univers visible à la fin des temps, ce qui concrétiserait la résurrection des morts, puis la béatitude éternelle, etc...

Un point faible de cet échafaudage est la définition à notre sens restrictive, que l'auteur

(Tipler). Si on pouvait fabriquer un robot capable d'encoder l'information requise pour nous émuler parfaitement, alors nous existerions par lui et en lui, même après notre mort physique. Évidemment, ces possibilités de la cybernétique sont selon plusieurs exagérées: Roger Penrose dans «Emperor's New Mind» soutient précisément qu'aucune machine ne passera jamais le test de Turing (à cause du théorème de Gödel sur l'insolvabilité de certains problèmes), ce qui la condamne pour l'éternité à être l'inférieur de l'homme. Mais il y a plein d'autres questions latentes qui mettent le lecteur mal à l'aise: si la résurrection passe par des émules digitaux, que devient la «conscience»? Il est vrai que pour Tipler, nous sommes de simples automates à états finis (environ 10^{450} états pour un maximum de 10^{17} bits de mé-

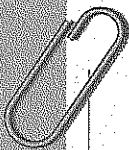
moire chez un adulte normal), qu'un ordinateur de 10 teraflops pourrait émuler (dès l'an 2002!) avec suffisamment de perspicacité pour passer le test de Turing.

Tout en reconnaissant le grand mérite de l'approche de Tipler, rappelons-nous pour terminer, ces lignes tirées de l'avant-propos d'Emmanuel Kant à son «Unique Fondement Possible d'une Démonstration de l'Existence de Dieu» (Oeuvres complètes, Vol. I, Coll. La pléiade, Gallimard, Paris): «je n'ai pas une opinion assez avantageuse de l'utilité de l'effort que je me propose d'accomplir pour penser que (...) la plus importante de nos connaissances, à savoir qu'il y a un Dieu soit en danger. La Providence n'a pas voulu que les connaissances les plus utiles à notre bonheur fussent reposer sur les raisonnements subtils (...); elles les a directement confiés à la raison naturelle commune, et, à condition qu'on ne l'embrouille pas par de faux artifices, celle-ci ne manque pas de nous mener tout droit au vrai (...). C'est pourquoi l'usage de la saine raison met à notre portée sans dépasser les capacités d'une intelligence ordinaire, des preuves suffisamment convaincantes de l'existence et des attributs de cet Être, alors que le chercheur subtil regrette ici l'absence d'une démonstration, d'un usage adéquat de concepts, ou de raisonnements régulièrement enchaînés».

Innocent Kamwa
Chercheur

Frank J. Tipler, *The Physics of Immortality: Modern cosmology, God and the Resurrection of the dead*, Doubleday, New York, 1994.

Roger Penrose, *The Emperor's New Mind: concerning Computers, Minds, and the Laws of Physics*, Oxford University Press, 1989.



Chers lecteurs:

Vous êtes cordialement invités à nous faire part de vos opinions. Vos félicitations, critiques et commentaires seront plus profitables s'ils sont partagés avec l'ensemble de vos collègues.

Faites-vous et nous une faveur, écrivez à la «Plume de l'Irequois», numéro de télécopieur: 449-9631 à l'attention de Sylvie Marchesseault.

À noter que seuls les textes signés paraîtront dans le journal.

«RÉFLEXION»

Depuis un certain temps, il y a de l'information spontanée (rumours) à profusion qui circule voulant encore une fois une certaine restructuration, et voire même un changement dans la hiérarchie patronale d'Hydro-Québec, c'est-à-dire alléger l'infrastructure de cette fameuse pyramide qui nous abrite tous et toutes. Des retraites anticipées, des titres abolis, pour finalement en arriver probablement à la première recette du tout début de l'IREQ ou bien «**tout simplement**» à son **extinction évidente** selon le démantèlement qui semblerait se réaliser à moyen terme.

Parlons-en de cette infrastructure hydro-québécoise fragile que l'on voudrait inverser à tout prix sans en connaître les résultats ou conséquences. En toute logique, si on imagine une telle structure, l'équilibre m'y apparaît comme absent et sa force y est réactive. De même, si nous voulons continuer à imaginer plein de ressemblances à ce type de scénario, nous pouvons comparer cette fameuse pyramide à un volcan, ce qui ne veut dire que la matière en fusion finit toujours par faire jaillir à la surface, par la calotte, sa pression mêlée d'une décharge aussi diversifiée en matières; ce dernier nous représentant nettement mieux. C'est pourquoi en y songeant bien, ceci me permet d'évaluer la situation actuelle et de voir à y cibler la problématique fondamentale.

Nous croyons-nous capable de faire des miracles et de réinventer le monde, mais faut-il trouver le cœur du problème. La question qu'il faut se poser: est-ce les gestionnaires qui soutiennent les employés ou les employés qui soutiennent les gestionnaires? Qui doit être le leader, le guide? Il n'y a pas si longtemps, les employés de l'IREQ étaient considérés comme les plus potentiels dans

notre marché très spécifique et tout autant pluridisciplinaire. Je continue à croire que ce côté n'a pas changé. Les différents champs d'activités qui nous concernent à l'IREQ, les énergies déployées par les ceux-ci, les résultats prouvant les éloges cités précédemment nous amènent à voir le problème d'un autre angle et d'une dimension différente que celle véhiculée sporadiquement sur la non-efficacité.

Nous avons souvent entendu dire et même encore aujourd'hui: «les patrons ne portent pas leur culotte», ou bien «on a pas de leader». Qu'est-ce que qu'un leader ou du moins ce que l'on voudrait d'un leader: gestionnaire qui valorise, motive, suscite l'action chez l'employé, qui s'assimile et s'implique avec ses employés pour donner les résultats escomptés. Souvent, du haut de sa tour, le gestionnaire est bien loin de la réalité et du bouillon d'activités. Si un titre et son salaire donnent seulement un plaisir prétentieux de le porter, faut comprendre par ce fait même, les lacunes d'une administration. Il faut plus que cela: le goût de travailler en équipe, la personnalité pour une bonne négociation avec les ressources humaines, les connaissances inhérentes à l'emploi et surtout, **la franchise, oui surtout la franchise**. Souvent, la vérité est cachée comme un trésor que l'on ne veut pas partager. Et cela me fait penser aux années où le catholicisme conservait ses croyants dans la pleine noirceur en leur bourrant le crane de «sornettes». Les détours et les jeux de cache-cache sont passés de mode. Le genre «école maternelle» n'est plus d'âge. Car la responsabilisation de l'employé ne s'attarde pas seulement à son travail mais c'est aussi l'incorporer à tout ce qui vit autour de lui. C'est pourquoi un vrai leader est nécessaire car il incorpore ses membres dans la connais-

sance des faits. Et comment peut-on le choisir ce leader, qui peut le devenir? Comment Hydro-Québec les choisit? Que recherche la direction chez le futur candidat? Quels sont les critères d'admissibilité à ces postes de gestionnaires? Est-ce par les connaissances scientifiques ou universitaires, le bagage intellectuel, par une personnalité qui s'ajuste bien dans la transparence, est-ce le genre qui s'assimile très facilement aux décisions ...

Ce qui pourrait être un avantage c'est que le leader soit élu par la «gang»: le groupe de travail essentiellement. Parce qu'il y a une complicité qui s'installe, une compatibilité. La «gang» a besoin de se sentir sécurisée, de savoir surtout où elle va. Obtenir une synergie, une dynamique qui va mener le groupe à des réalisations d'impact très intéressant et positif et ce, avec des employés qui ont le goût de le suivre. Une certaine démocratie équilibrée fait évoluer davantage et permet d'ouvrir ses yeux que de seulement vouloir focaliser sur une opinion déterminée à l'avance.

Enfin, je rêve de voir un jour se réaliser une telle perspective et donner comme fruit une vision qui se doit d'être fondamentalement «**toute naturelle**» sans complexité de façon à ce que l'employé enfin y trouve sa vraie place et s'y sente à l'aise.

Jacinthe de Maisonneuve

Les risques du métiers (Rectification)

J'aimerais rectifier certaines versions des faits du commentaire de Robert Meunier (ingénieur) dans cette rubrique du mois de juin 1995.

L'article parlait entre autre d'un incident au P.L.B. en rapport au déversement accidentel d'un gaz toxique. Ce gaz aurait supposément été répandu par le système de ventilation à la grandeur du bâtiment et aurait pu affecter des centaines de personnes.

De plus, on parlait de la nonchalance de la direction face à la sécurité et de l'inconnu des règles à suivre dans un tel cas. Cette dernière minimise voire ignore complètement le problème selon l'article.

On mentionnait également, que les correctifs nécessaires aux mesures d'urgence et au système de ventilation aurait dû être apportés, suite à cet incident.

Pour répondre à ces affirmations erronées, questionnons-nous sur quoi s'est basé M. Meunier pour écrire sa version des faits.

Était-il présent lors de l'événement?

Que s'est-il passé lors de l'inter-

vention?

Pourquoi le bâtiment n'a-t-il pas été évacué?

Qui était sur place lors de l'événement ?

Les mesures de sécurité ont-elles été prises ?

Autant de questions pourront nous aider à comprendre ce qui s'est vraiment passé et ce, basé sur des faits réels.

Pour assurer la sécurité autant pour le personnel que les membres de l'équipe d'intervention, les décisions sur la méthode d'intervention ont été prises sur les lieux même de l'incident et ce, en consensus avec Michel Leclerc (RMU) et moi-même (chef d'équipe d'intervention PLB et bâtiments connexes). L'équipe d'intervention et la Protection H.Q. ont été appelées sur place.

Une zone de sécurité a été établie, libérant certains laboratoires et locaux environnants de ces travailleurs. La ventilation a été rapidement arrêtée tout en conservant la hotte du laboratoire en question fonctionnelle, ce qui a eu pour effet de créer une pression négative à l'intérieur de ce dernier.

Après consultation de la fiche signalétique (SIMDUT) du produit déversé, une méthode d'intervention a été prise. Fait à remarquer, M. René Larocque (Technicien spécialisé en produits chimiques et membre de l'équipe d'intervention) était sur place pour supporter la démarche entreprise.

L'intervention de l'équipe d'urgence a permis de contrôler la situation et ce, de **façon sécuritaire**.

Vous êtes donc en mesure de mieux comprendre ce qui s'est vraiment passé lors de cet incident et savoir que des équipes d'intervention sont formées et en place autant au PLB que les grands laboratoires (H. Tension, G. Puissance) pour toutes mesures d'urgence. Il ne manque que votre collaboration, lorsque nécessaire.

René Rivard

Chef d'équipe d'intervention PLB

Les risques du métier (rectification)

J'aimerais rectifier certaines versions des faits ...

René Rivard

Chef d'équipe d'intervention PLB

Il est dommage que les membres de l'équipe d'intervention se soient sentis visés par mon article précédent. Tel n'était pas le but. Je voulais sensibiliser le personnel technique et scientifique des risques du travail en laboratoires et en salles d'essais. Depuis mon arrivé à l'IREQ il y a 6 ans, j'ai entendu à plusieurs reprises des chercheurs m'avouer candidement avoir pris un risque dans le seul but de faire progresser plus rapidement leur projet. Aucun projet à l'IREQ ne vaut de prendre le risque d'hypothéquer sa santé ou sa vie.

En ce qui concerne l'événement cité, je crois très franchement que l'équipe d'intervention a effectué le travail pour lequel elle est formée. Mais la question sans réponse demeure: «Pourquoi ne pas avoir évacué le bâtiment pendant qu'on évaluait le niveau de danger ?». En effet, à défaut de connaissance sûre, la prudence devrait toujours être de mise. Pendant des mesures d'urgence, des secondes peuvent parfois faire une différence!

Robert Meunier
ingénieur

Dernière minute

De plus en plus, nous entendons parler que des projets de recherches sont soit annulé, soit sous-financé ou pire encore, que le client donne son accord verbale mais fini par ne jamais approuver le projet. L'avenir de la recherche est, aujourd'hui plus que jamais, hypothéqué à l'IREQ. Il convient que chacun de nous soit vigilant par rapport à ce qui se passe chez nos clients et partagent avec l'exécutif toutes informations pouvant permettre la constitution d'un dossier permettant des actions avec la gestion.

Bernard Saulnier et les énergies renouvelables

Bernard Saulnier a récemment été invité à siéger comme participant à la table de consultation du débat sur l'énergie qui a débuté le 22 août dernier. Il y représente le secteur des énergies renouvelables. Cette nomination est le fruit de son intérêt soutenu pour les énergies renouvelables depuis la fin de ses études, soit en 1973 en génie physique de l'École Polytechnique. En effet, depuis le début de sa carrière, il a toujours oeuvré dans ce domaine: d'abord par les aspects de l'eau au Collège McDonald, puis du soleil à l'IREQ et par la suite, du vent.

Le vent, source d'énergie sans effet sur l'entropie de la planète, est son domaine de prédilection depuis plus de 17 ans. Il est d'ailleurs devenu le président de l'Association Canadienne de l'Énergie Éolienne. Cet organisme qui fête sa 11^e année d'existence

« L'énergie touche à tout: du développement des sociétés à l'avenir de nos jeunes. »

cette année a aussi vu passé deux autres chercheurs de l'IREQ, soit M. Watt et M. Reid. Le but de l'association est de promouvoir l'énergie éolienne comme ressource propre, économique et compétitive. L'association est bien nécessaire surtout au Québec où on est convaincu que l'eau est la ressource renouvelable par excellence. Pour démontrer tout le potentiel du vent, M. Saulnier rappelle ceci: « Au moins les deux tiers du gisement éolien du Canada se retrouve au Québec. »

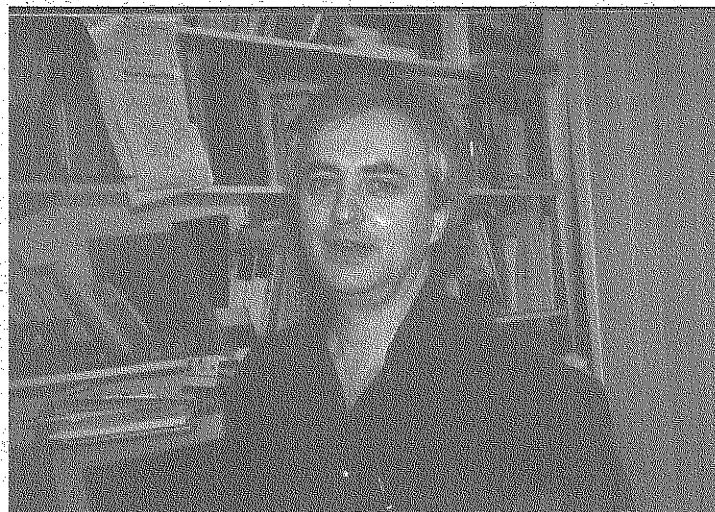
L'énergie éolienne
Au cours des dernières années,

les projets de recherche sur l'énergie éolienne visent essentiellement à diminuer les coûts d'opération des réseaux isolés par le jumelage éolien-diesel. De ses recherches, il en a résulté un scénario qui démontre la faisabilité technique de ce jumelage. « Quand on pense éolien, nous dit-il, les gens pensent à l'éolienne de Cap-chat qui est arrêtée depuis 2 ans ou à celle des Îles de la Madeleine qui est tombée en 1978. Pourtant, on a de belles histoires d'éoliennes à Hydro-Québec comme celle installée à Kuujuaq par Hydro-Québec en 1986. »

Aussi, dans les régions bien dotées en vent, régions surtout côtières, et avec le développement de la technologie des dix dernières années, l'énergie éolienne soutient bien la concurrence en terme de coûts, même par rapport à l'hydraulique. Son potentiel est, selon lui, énorme. Potentiel reconnu par un producteur privé puisque ce dernier construit actuellement un parc d'éoliennes à axe horizontale en Gaspésie.

Le débat public sur l'énergie

Le débat sur l'énergie, c'est d'abord l'élaboration des critères constituant la future politique de l'énergie du Québec. Il sont quatorze personnes de toutes origines rassemblées pour écouter et recevoir les mémoires et animer le débat. Elles représentent différents secteurs tels le gaz, l'électricité, les consommateurs, les autochtones, les écologistes, évidemment les énergies renouvelables et plusieurs autres. Les mémoires présentés touchent plusieurs thèmes dont le transport, le chauffage, l'électricité, l'efficacité énergétique, les technologies et la recherche et développement. Tous ces secteurs et tous ces thèmes discutés au débat font dire



M. Bernard Saulnier

à M. Saulnier: « Le débat va faire ressortir la complexité des enjeux reliés à l'énergie. L'énergie et le PNB, ça va ensemble. » Les grandes questions de M. Saulnier? Le développement durable et notre consommation d'énergie. Après réflexion, il renchérit: « Lorsque dans 25 ans, les chinois seront arrivés à la moitié de notre consommation, on va avoir de sérieux problèmes! On a un exemple à donner. »

La recherche et le développement

Selon lui, les retombées du débat sur l'énergie influenceront la recherche et le développement. Pour se doter d'une nouvelle infrastructure énergétique, le Québec devra investir beaucoup d'argent en R&D que ce soit en éolien, en efficacité énergétique, en transport ou autre. Une ombre au tableau: les conditions de travail en recherche sont plus difficiles qu'elles ne l'étaient. Il souligne au passage que l'on compare souvent le rendement de la R&D

« Le développement durable est sûrement un des principes qui va servir à l'analyse de tout ce qui sera présenté. »

à la production de masse, à un champ de « fraises ». « Ça prend des gens qui trouvent des nouvelles variétés de fraises et ça en prend qui cultivent la fraise bien

« Au Québec, on est chanceux d'avoir l'hydroélectricité. Si on était né sur un puits d'uranium, qu'est-ce qu'on aurait fait ? »

établie! » On devra investir en R&D, comme on devra le faire pour encourager les jeunes à se lancer dans une carrière de chercheur. La précarité des équipes de recherche, c'est problématique. Il termine en disant: « La R&D c'est un état d'esprit de société. Il faut accepter que sur les argents investis en R&D, très peu vont aboutir à quelque chose. Si on ne le fait pas, on va être à côté de la « track ». Ces argents se remboursent à long terme. »

Charles DesBiens
Sylvie Marchesseault

La définition de « salarié » retenue au paragraphe 1) de l'article 1 du Code du Travail exclut de cette loi tous les représentants de l'employeur. Les représentants de l'employeur ne peuvent donc pas être membres d'une association accréditée de salariés, être visés par une convention collective ou bénéficier des recours prévus à cette loi.

Cette exclusion spécifique ne dispose pas pour autant de leur statut de salarié, au sens du Code civil du Québec, avec pour conséquence que leurs liens, leur obligations et leurs devoirs envers l'employeur peuvent être définis dans des contrats individuels de travail. Leurs droits peuvent alors être débattus devant les tribunaux de droit commun et non devant un commissaire du travail, un arbitre de grief ou le Tribunal du travail, comme c'est le cas pour les salariés au sens du Code du Travail.

IN ou OUT ?

L'article 39 du Code du Travail confère aux commissaires du travail de très larges pouvoirs en

matière d'accréditation. En effet, il habilite ce dernier, en particulier, à décider si une personne est un salarié ou un membre d'une association, ou encore si elle est comprise dans une unité syndicale. Et surtout, il a le pouvoir de trancher toute autre question relative à l'accréditation. Le plus souvent, la question est soulevée à l'occasion d'une demande d'accréditation présentée par une association syndicale, lorsqu'il s'agit de déterminer quelles sont les personnes comprises dans le groupe qu'elle veut représenter.

Par exemple, un nouveau service de trois personnes s'est joint à un autre service déjà existant, mais dont les tâches de travail diffèrent substantiellement. Le service déjà en place est accrédité. On pourra saisir le commissaire du travail de ce litige, et il décidera si les trois nouveaux salariés sont inclus ou non dans cette unité syndicale. De plus, il a le pouvoir de trancher toute autre question relative à l'accréditation. Ainsi, il peut décider en cours d'enquête, de sa seule initiative, de toute autre question. Il peut

également le faire en tout temps sur requête d'une partie intéressée.

À ne pas s'y tromper, l'article 39 du code ne peut pas être utilisé dans le but d'élargir les champs de l'accréditation. C'est la recherche de la portée intentionnelle de l'accréditation qui constitue la règle de son interprétation. Cette règle veut que celle que soit la portée du texte littéral de l'accréditation, il faille rechercher, à la lumière des circonstances dans laquelle l'accréditation fut octroyée, quelles étaient les catégories d'emplois ou de fonctions que l'on entendait viser.

Depuis l'arrêt *Hôtel-Dieu de Roberval*, en 1970, dans lequel le commissaire fut saisi de décider si des religieuses-infirmières étaient comprises dans l'unité syndicale, la jurisprudence est constante quant à la nécessité d'interpréter l'accréditation en fonction de sa portée intentionnelle.

Toutefois, cette règle n'exclut pas une interprétation évolutive de l'accréditation, et de tenir compte de son accroissement naturel redevable aux

changements technologiques et de l'évolution de l'entreprise. Dès lors, on tiendra compte d'une évolution des emplois existants. À titre d'exemple, suite à l'avènement de l'informatique et de la bureaucratie, le commissaire étudiera la diversité des activités et la modernisation des outils avec lesquels le salarié rempli sa prestation de travail.

Il pourrait alors conclure que les emplois en question sont visés par l'accréditation puisqu'ils entrent dans la catégorie des fonctions qui ont évolué au cours des années depuis sa première accréditation.

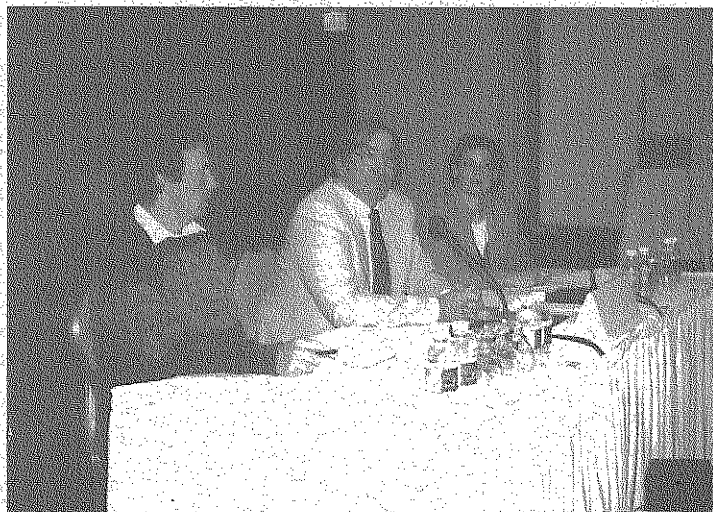
Bref, la ligne de démarcation entre une personne incluse dans une unité syndicale et une qui ne l'est pas, est souvent délicate à tracer...

Sylvie Marchesseault
Conseillère syndicale

réf. Le marché du travail,
Volume 16, numéro 9, Sept. 95

Le débat sur l'énergie

Dans le cadre du débat sur l'énergie, le SPSI a présenté un mémoire. M. Michel Trudeau, vice-président, Jean-Luc Goeffroy, vice-président et Estelle Potvin, secrétaire, ont défendu les recommandations du SPSI. Parmi celles-ci, la création d'une Régie nationale de l'énergie - section recherche et développement - pour gérer des programmes de recherche visant l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de l'énergie, a retenu plus particulièrement l'attention de la table de consultation sur l'énergie.



Ce journal est publié
quatre fois l'an
et payé par le SPSI.

Comité de rédaction:
Charles DesBiens, *chercheur*
Myriam Hamel, *chercheuse*
Innocent Kamwa, *chercheur*
Michel Ladouceur, *chercheur*
Sylvie Marchesseault,
conseillère syndicale
Robert Meunier, *ingénieur*

Conception graphique:
Gylaine Hardy

Impression:
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
1995

